

Décision n° 2016-59 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-30 du 15 mai 2015 portant attributions et organisation des centres de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Nathalie Quatrehomme, cheffe de service Insertion professionnelle et Formation du centre de Lyon Meyzieu, à effet de signer, au nom de la directrice générale, les conventions de stage des volontaires pour l'insertion.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET